DLP 23-4-64 290089

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL
15 francs

N° 43 - AVRIL 1964
4° supplément - 22/4/64

/ARBRES FRUITIERS/

POMMIER - POIRIER (Avertissement)

Les dernières pluies ont provoqué, comme prévu, de nombreuses projections d'ascospores. On observe, par ailleurs, les premières taches de Tavelure sur feuilles de pommier et jeunes poires. Les prochaines pluies provoqueront la dispersion et la germination des spores formées (conidies).

Donc :

1°) les arboriculteurs qui n'ont pas suivi les indications de notre précédent bulletin doivent traiter immédiatement.

2°) les arboriculteurs qui ont pu suivre nos indications, renouvelleront la protection avant le 28 avril si le traitement préconisé n'a pas été lavé par une pluie; refaire la pulvérisation s'il a plu depuis.

Si on veut ajouter un insecticide ou un aphicide , ou un acaricide, à la bouillie anticryptogamique il est nécessaire de se conformer à la législation en vigueur concernant les pesticides car les pommiers sont en pleine floraison (voir note n° 43 d'avril 1964, Rubrique "Attention aux abeilles".)

MONILIA DE L'ABRICOTIER (Information)

Des contaminations très nombreuses se sont produiteset l'on observe de nombreux dessèchements dus à l'infection interne.

Il est indispensable et urgent,pour enrayger la progression de la maladie, d'éliminer ces dégâts par un nettoyage au sécateur ; ensuite exécuter une pulvérisation anticryptogamique (produit organique de synthèse ou soufre micronisé).

1964
I2

ANARSIA (Information)

L'Anarsia (petite mineuse), dont les chenilles s'installent dans les fruits (abricots et pêches) au cours de l'été, est déjà entrée en activité minant les jeunes pousses. Sur abricotiers et sur pêchers, pulvériser l'un des produits conseillés contre la Tordeuse orientale . On peut également utiliser le Mevinphos.

GRELE

Les chutes de grêle qui se sont produites dans le Roussillon et les Cévennes ont provoqué des blessures. Un traitement anticryptogamique (bouillie neutre) doit être réalisé sur tous les arbres touchés quelle que soit leur végétation.

Les Contrôleurs,
L.L. TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P 86

/ CULTURES MARAICHERES /

MOUCHE DE L'OIGNON (Information)

On observe actuellement les premières éclosions de Mouche de l'oignon. Il est recommandé d'effectuer dès à présent un traitement, même si une désinfection du sol ou des semences a déjà été pratiquée.
Le Diméthoate en pulvérisation, à la dose de 800 g de matière active à l'hectare, assure une protection efficace d'une durée de 15 à 20 jours.
Il est interdit, par la législation, de dépasser la concentration de 100 g de matière active par hectolitre et d'utiliser le Diméthoate sur les cultures de poireaux.

MOUCHE DES SEMIS (Information)

Des dégâts de ce parasite ont été observés sur des semis de haricots en cours de germination. Les destructions semblent très importantes.
Comme nous l'avons déjà indiqué, le traitement des semences donne de bons résultats ; il ne faut pas le négliger cette année, surtout, où la mouche des semis semble très active.
Les produits ci-dessous pourront être employés aux doses de matière active suivantes pour 10 k de semence :

- Heptachlore 5 g - Aldrine 2,5 g - Lindane 2,5 g

Les poudres adhérant difficilement aux graines de haricots, il est recommandé d'humecter légèrement ces dernières et de faire le brassage dans un récipient hermétiquement clos. On pourra ajouter un fongicide : Thirame ou Manèbe, aux doses déjà conseillées.

TEIGNE DU POIREAU (Information)

Les premiers papillons de Teigne ont été observés dans les élevages et dans la nature. Par ailleurs quelques chenilles ont déjà été vues sur de vieilles cultures de poireau encore en terre dans les secteurs les plus chauds.
Un traitement devra être exécuté sans retard soit avec du Parathion soit avec un autre ester phosphorique autorisé en cultures maraîchères. Le D.D.T. et le Carbaryl (ex Sevin) pourront être utilisés. Tous ces produits seront employés aux doses recommandées par les fabricants. Selon les insecticides utilisés, les traitements devront être répetés à une cadence de 10 à 15 jours.

NOCTUELLES (VERS GRIS) (Information)

Si des dégâts de "vers gris" sont observés, épandre des appâts empoisonnés du commerce ou préparés selon la formule ci-après :

- son (10 k) auquel on ajoutera un des produits ci-dessous aux doses suivantes de matière active :

Aldrine 200 g ou Chlordane 500 g ou H.C.H. 100 g ou Dieldrine 40 g

Mouiller suffisamment et épandre le soir, de préférence sur terre humide.
Il faut 5 ou 6 k d'appâts à l'hectare.

*-

A S P E R G E S

Nous rappelons que tout traitement insecticide est formellement interdit sur des asperges en période de production.

*-

Le Contrôleur chargé des cultures maraîchères,

P. CHRESTIAN

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P., MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de MONTPELLIER

Montpellier le 23 avril 1964

NOTE n° 2

MILDIOU

Du mildiou, sous forme de taches consécutives aux germinations d'oeufs d'hiver déjà annoncées, a été découvert le 21 avril à St-Côme-et-Maruéjols (Gard) par le correspondant de la Station.

Ces manifestations primaires de la maladie se sont développées en situation abritée et sur des rejets oubliés à la taille ; des cas identiques doivent exister dans le vignoble méridional.

Il est donc très urgent de poursuivre la destruction méthodique des repousses inutiles.

Lorsque les grappes sont bien dégagées, et particulièrement dans les vignobles humides et à souches basses, un traitement fongicide peut :

1964
13

1°) éviter les repiquages à partir de taches ignorées;

2°) s'opposer -au moment des prochaines pluies importantes - à la contamination directe des inflorescences par des éclaboussures renfermant des germes actifs issus de l'évolution des oeufs d'hiver à la surface du sol.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX